



Projet d'Arrêté - Conseil du 07/12/2020

Objet : Tourisme. - Subside spécifique.- Asbl Sablon, Quartier des Arts et du Commerce : 8.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl Sablon, Quartier des Arts et du Commerce;

Vu les crédits prévus à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2020;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer un subside spécifique pour un montant de 8.000,00 EUR à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2020 à l'attention de l'asbl Sablon, Quartier des Arts et du Commerce pour le travail fourni et les frais engagés en vue de l'édition 2020 des Nocturnes du Sablon qui ont finalement été annulés.

Annexes :